

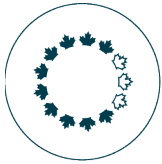
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Formulaire de soumission / contrat

Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **ES015**

<p>ADRESSER LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS À:</p> <p>Emilie Scheckman, Agente principale aux contrats (613) 239-5678 poste 5687 emilie.scheckman@ncc-ccn.ca</p>	<p>N° DU CONTRAT: (à l'utilisation de la CCN seulement)</p>
<p>CLÔTURE DE L'OFFRE :</p> <p>6 avril, 2022 à 15h00, heure avancée de l'est</p>	
<p>RETOURNER LA SOUMISSION À</p> <p>→ Veuillez soumissionner en vous servant du présent formulaire et retourner à :</p> <p>Les soumissions doivent être envoyées par courrier électronique</p>	<p>Commission de la capitale nationale Services d'approvisionnement</p> <p>Bids-Soumissions@ncc-ccn.ca</p> <p>Référer au dossier de soumission de la CCN no. ES015</p> <p>Remarque : la taille de la pièce jointe au courriel est définie à un maximum de 30 Mo</p>
<p>DESCRIPTION DES BIENS:</p> <p>Fournir et livrer F.A.B. destination :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un (1) Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable- Une (1) Nacelle à usage multiple- Un (1) ensemble de lames de fourche de 48 pouces- Un (1) coupleur de détachement rapide hydraulique	<p>RÉGION DE LIVRAISON:</p> <p>F.A.B. destination:</p> <p>1740 Avenue Woodroffe Ottawa, Ontario</p>



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Formulaire de soumission / contrat

Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

N° DE SOUMISSION DE LA
CCN:

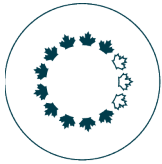
ES015

I. OFFRE

Le soumissionnaire soussigné (ci-après appelé "l'Entrepreneur") offre par les présentes à la Commission de la capitale nationale (ci-après appelé "Commission" ou la "CCN") de fournir et livrer les biens selon les termes de références et les modalités et conditions pour **les prix forfaitaires tous compris tel que mentionnés dans la section III.**

II. ENTENTE GÉNÉRALE L'Entrepreneur convient:

1. que les biens, selon les termes de références et les exigences obligatoires, sont demandés **trois (3) mois après l'octroi du contrat.**
2. de livrer les biens selon les termes de références et les exigences obligatoires à **1740 Woodroffe Avenue, Ottawa, Ontario.**
3. que la présente soumission et contrat, les termes de références, les exigences obligatoires, les annexes, les instructions aux soumissionnaires, les conditions générales pour des biens et tous attachements et addenda émis doivent être et forment la soumission intégrale, et que la présente offre est faite sous réserve des dispositions qu'elle contient.
4. que la présente soumission remplace et annule toutes les communications, négociations et conventions relatives aux travaux, sauf celles qui font partie de la soumission intégrale, qu'elle est irrévocable pour une période de 90 jours à compter de la date de clôture des soumissions susmentionnées.
5. que la soumission intégrale, y compris les dispositions qu'elle contient et sous réserve de ces mêmes dispositions, lorsque acceptée et signée pour le compte de la Commission, est l'essence même d'un contrat liant l'Entrepreneur et la Commission.
6. que le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Formulaire de soumission / contrat

Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

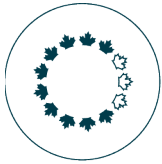
N° DE SOUMISSION DE LA
CCN:

ES015

III. PRIX

L'Entrepreneur confirme que les montants inscrits ci-dessous représentent les prix forfaitaires tous compris mentionnés à la clause 1:

Item	Description	Prix forfaitaires tous compris (excluant les taxes)
	Fournir ci-bas la marque, le modèle et l'année du chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable proposé selon les termes de références et exigences obligatoires: Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable Marque: _____ Modèle: _____ Année: _____	
1	Un (1) chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable selon les termes de références et les exigences obligatoires	\$
Attechements		
2	Une (1) nacelle à usage multiple selon les termes de références et les exigences obligatoires	\$
3	Un (1) ensemble de lames de fourches de 48 pouces selon les termes de références et les exigences obligatoires	\$
4	Un (1) coupleur de détachement rapide hydraulique selon les termes de références et les exigences obligatoires	
5	Livraison (FAB Destination) selon les termes de références et les exigences obligatoires	\$
SOUS-TOTAL (Item 1+2+3+4+5)		\$
13% TVH		\$
TOTAL		\$



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Formulaire de soumission / contrat

Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

N° DE SOUMISSION DE LA
CCN:

ES015

IV. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

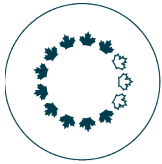
L'attribution du marché sera le soumissionnaire qui rencontre toutes les exigences obligatoires, les modalités et conditions, et, qui présente à la CCN la meilleure valeur au plan financier. La CCN se réserve le droit de vérifier tous les items proposés par le plus bas soumissionnaire. La CCN se réserve aussi le droit d'annuler la demande de soumission, et(ou) de faire paraître de nouveau la demande de soumission, dans sa forme originale ou en version modifiée. La CCN se réserve également le droit d'entamer des négociations avec le soumissionnaire retenu et(ou) tout autre soumissionnaire.

V. FACTURATION

- Le paiement sera effectué après réception, livraison et acceptation des marchandises.
- L'Entrepreneur aura le droit de recevoir les paiements dans les 30 jours, lorsque le représentant technique aura fait la livraison du certificat indiquant qu'effectivement la facture est authentique et exacte, que l'Entrepreneur a dûment effectué les travaux durant la période visée et a observé les termes du contrat.
- La Commission est une société d'État assujettie à la Taxe sur les biens et les services (TPS) et à la Taxe de vente provinciale (TVHO ou TVQ). L'entrepreneur doit indiquer séparément, avec la demande de paiement, le montant de la TPS et de la TVHO ou TVQ, dans la mesure applicable, que la Commission paiera. Ces montants seront versés à l'entrepreneur qui devra remettre les montants appropriés à Revenu Canada et aux gouvernements provinciaux appropriés. Le soumissionnaire gagnant doit remplir le formulaire T1204 au complet avant d'être attribuer un contrat.
- Toutes les factures doivent mentionner le numéro du contrat xxxxxx (**numéro à 6 chiffres sur la première page lorsqu'un contrat est exécuté entre l'Entrepreneur et la Commission**) et être envoyées par courriel en format Adobe (fichier .pdf) à payables@ncc-ccn.ca .
- Afin de vous assurer d'un règlement rapide, veuillez préparer votre facture selon les prix cotés. Des erreurs dans la facturation peuvent causer des retards de paiement. Nous vous prions de soumettre votre facture à l'adresse mentionnée ci-dessus et indiquer clairement le numéro de contrat.

VI. RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agente principale des contrats, emilie.scheckman@ncc-ccn.ca et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. Toutes les demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent principal des contrats examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent principal des contrats. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire peut (pour cette seule raison) voir sa soumission rejetée.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Formulaire de soumission / contrat

Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

N° DE SOUMISSION DE LA
CCN:

ES015

VII. INSTRUCTION POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

La CCN demande que les soumissionnaires présentent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Courriel #1 : Soumission technique (Voir l'appendice A des Termes de références)
- Courriel #2 : Soumission financière (Voir Section III-Prix. Les données portant sur les coûts et les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière)

VIII. RESPONSABLES

L'agente principale de contrats

L'agente principale de contrat de la CCN pour ce contrat est:

Emilie Scheckman

Commission de la capitale nationale

Téléphone: 613 239-5678 ext.5687

Adresse courriel: emilie.scheckman@ncc-ccn.ca

L'Agent principal de contrats est responsable de la gestion du contrat. Toute modification au contrat doit être autorisée par écrit par la personne qui a le pouvoir délégué de passer des marchés à la CCN. Le consultant ne doit pas effectuer des travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'Agent principal de contrats.

Représentant du client pour la CCN

Le Représentant du client pour le contrat est:

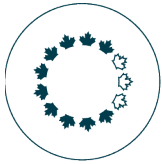
À être rempli par l'agente principale de contrats à l'octroi du contrat

Commission de la capitale nationale

Téléphone: À être rempli par l'agente principale de contrats à l'octroi du contrat

Adresse courriel: À être rempli par l'agente principale de contrats à l'octroi du contrat

Le représentant du client représente la CCN pour ce qui a trait aux travaux exécutés en vertu du présent contrat et est responsable de toutes les questions liées aux aspects techniques des travaux visés par le présent contrat. Les questions techniques peuvent être abordées avec le représentant du client, mais ce dernier n'a pas les pouvoirs d'autorisation de modifications à la portée des travaux. Les modifications ne peuvent se faire que par une modification du contrat autorisée par l'Agent principal de contrats.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Formulaire de soumission / contrat

Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

N° DE SOUMISSION DE LA
CCN:

ES015

Représentant de l'entrepreneur

Renseignements généraux

Nom: _____

Téléphone: _____

Adresse courriel: _____

Suivi pour la livraison

Nom: _____

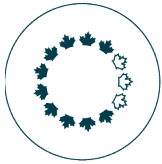
Téléphone: _____

Adresse courriel: _____

IX. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS

En cas d'ambiguïté, d'écarts ou d'incohérence entre les divers documents, le texte du premier document mentionné dans liste suivante aura préséance sur le texte dans un document mentionné subséquemment.

- (1) Toute modification ou tout amendement aux documents contractuels;
- (2) Ce formulaire de soumission/contrat;
- (3) Conditions Générales
- (4) Termes de références;
- (5) Soumission de l'entrepreneur datée _____.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Formulaire de soumission / contrat

Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **ES015**

X. RÉCEPTION D'ADDENDA

Nous accusons réception des addenda suivants _____. Le soumissionnaire est tenu d'insérer le numéro de l'addenda ainsi que la date d'émission, s'il y a lieu et en avons tenu compte dans le calcul de notre prix du contrat.

Nous OFFRONS de vendre et (ou) de fournir à la Commission de la capitale nationale, aux conditions et modalités énoncées dans la présente et aux prix soumis les articles énumérés ci-dessus et sur toute feuille ci-jointe.

Nom et adresse de l'Entrepreneur :

Signature(s) :

Téléphone :

Titre :

Courriel :

Date :

Attesté et signé au nom de la Commission à la date suivante : _____

**À L'USAGE EXCLUSIF DE LA CCN
SIGNATURE(S) DE LA CCN SEULEMENT**

TITRE

Commission de la capitale nationale

Termes de références

Achat d'un chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable

HIVER 2022

National Capital Commission

Procurement of a Telescopic Variable Reach Forklift

1.0 Objet

La Commission de la capitale nationale (CCN) procède à un appel d'offres pour l'obtention et la livraison d'un (1) chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable qui servira de remplacement au chariot élévateur actuellement en utilisation à l'entrepôt Woodroffe. Le produit convoité sera neuf, et du plus récent modèle en production.

2.0 Commission de la capitale nationale

La CCN est une corporation de la couronne du gouvernement du Canada, et sa mission est d'assurer que la région de la capitale du Canada est investie d'une importance nationale et représente une source de fierté auprès des Canadiens.

3.0 Contexte

L'entrepôt de la CCN, situé au 1740 avenue Woodroffe, offre du remisage à court et long-terme à des actifs variés et un inventaire de matériel pour des projets de construction de la CCN, des événements spéciaux et commémorations, des équipements pour programmes et activités, etc.

Un chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable est requis pour remplacer le chariot élévateur en usage actuellement à l'entrepôt.

Le chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable sera en opération pour des périodes prolongées, naviguera sur des surfaces inégales et comportant des trous pour une variété d'applications, dans toutes sortes de conditions météorologiques, en montant et descendant des pentes raides.

4.0 Standards et réglementations

Le chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable devra se conformer aux lois applicables, relations et standards industriels gouvernant les secteurs manufacturiers et de la sécurité, les normes de niveau de bruit et de pollution en vigueur au Canada et au moment de la fabrication de la machinerie.

- Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles du Canada – Transport Canada <https://tc.canada.ca/fr/services-generaux/lois-reglements/liste-reglements/reglement-securite-vehicules-automobiles-crc-ch-1038>
- Règlements canadiens sur la santé et la sécurité au travail – Justice Canada <https://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-86-304/page-1.html>
- Normes de sécurité pour les chariots élévateurs – Groupe CSA <https://www.csagroup.org/fr/store/product/B335-15/>

National Capital Commission

Procurement of a Telescopic Variable Reach Forklift

- Standards pour camion industriel, moteur à combustion – Les Laboratoires des assureurs du Canada <https://canada.ul.com/>

5.0 Exigences générales

La CCN exige la fourniture et la livraison (FAB destination) d'un chariot élévateur diesel télescopique à portée variable de type industriel, certifié quatre roues motrices, tout terrain, ayant une capacité de levée de charge certifiée d'un minimum de 6 500 livres à 16 pieds. Le chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable doit être de conception conventionnelle, robuste et dotée d'un (1) ensemble de lames de fourches de 48 pouces, d'une (1) nacelle à usage multiple et d'un (1) coupleur de détachement rapide hydraulique. Le coupleur de détachement rapide hydraulique doit avoir la capacité d'attacher rapidement l'ensemble de lames de fourches de 48 pouces, la nacelle à usage multiple, ainsi qu'une pelle déjà en possession Reactor Plow P/N SB308JCBQ, S/N 151067-01-01, 950 LB.

À NOTER : Les lames de fourches de 48 pouces, la nacelle à usage multiple et le coupleur de détachement rapide hydraulique sont des exigences de cet appel d'offres; la pelle 'Reactor Plow' **ne l'est pas**.

Le chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable doit essentiellement être un produit standard du manufacturier, différent de cela seulement en respect lorsque nécessaire afin de rencontrer les exigences particulières des Termes de références. Les composantes de l'unité ne doivent pas être nécessairement le produit du même manufacturier. La conception et la construction doit être de sorte que le chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable peut supporter une utilisation continue. Ceci inclut soulever et transporter d'importantes charges avec des lames de fourches et une pelle de 8 pieds déjà en possession. L'utilisation implique de devoir opérer à l'extérieur sous toutes conditions météorologiques. Toutes composantes, particulièrement liées aux systèmes électriques, de carburation et d'échappement, doivent résister aux effets néfastes de la poussière et de l'eau. La conception du chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable doit permettre un accès facile pour l'entretien, le remplacement et l'ajustement de composantes et d'accessoires, avec un minimum de perturbation sur d'autres éléments.

Le chariot élévateur devra être livré à l'entrepôt Woodroffe situé au 1740 avenue Woodroffe, Ottawa, Ontario.

6.0 Exigences spécifiques

- Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable
- Multi usage (soulever, pousser, creuser) et utilisation en de multiple conditions (intérieur/extérieur, terrain accidenté, été/hiver; pneus de neige et de boue)
- Poids d'opération – Pas plus que 15,500 livres

National Capital Commission

Procurement of a Telescopic Variable Reach Forklift

- Capacité de soulèvement de charge – Pas moins que 6,500 livres
- Hauteur de soulèvement – Pas moins de 16 pieds
- Capacité de soulèvement en hauteur – Pas moins que 2,000 livres à 9 pieds
- Longueur jusqu'à la face de la fourche – Pas plus que 13 pieds
- Mât – Protection intégrée d'éclatement de boyau; coupleurs de détachement rapides; type de télescopage à deux ou trois stades, comprenant un éclairage fixé au mât afin de pouvoir charger à hauteur dans des situations d'éclairage réduite.
- Essieu – Quatre roues motrices
- Capacité de la direction – Deux roues, quatre roues et direction maugrée
- Transmission – Hydrostatique à deux vitesses
- Moteur – Diésel; minimum de 65 CV @2200 RPM; capuchon verrouillable d'essence, certifié US EPA Tierce 4 finale sans utilisation de « DPE », « DEF » ou « DOC »; séparateur de carburant/eau avec drain incorporé au système de carburant; protection antigel à -35 degrés Celsius; équipé d'un bloc-moteur.
- Cabine de l'opérateur – Ceinture de sécurité standard; sièges rembourrés; variété d'options de positions assises afin d'accommoder les opérations et le type d'application; protection anti-renversement du compartiment de l'opérateur; plafond vitré avec barres de protection au niveau du compartiment de l'opérateur; joystick simple pour le contrôle du mât; fonction du joystick équipé d'un interrupteur de désengagement manuel situé à l'intérieur de la cabine et à portée de l'opérateur, lorsqu'assis; unité équipé avec une gauge du nombre d'heures en opération, une alarme audible et/ou des indicateurs individuels d'éclairage et/ou gauge de température élevée du moteur, température élevée de la transmission, charge de la batterie, pression basse de l'huile à moteur, pression basse de l'huile à transmission, filtre à air bloqué; cabine de l'opérateur équipé d'ajustements à hauteur de visibilité pour la vitesse et le positionnement; alarme de recul audible et éclairage externe de sécurité; éclairage frontal et externe de travail et un seul éclairage arrière de travail.
- Coupleur de détachement rapide hydraulique – Capacité à attacher rapidement une nacelle à usage multiple, pelle (P/N SB308JCBQ, S/N 151067-01-01, 950 LB) et des lames de fourche de 48 pouces.
- Attachements – Une (1) nacelle à usage multiple et un (1) ensemble de lames de fourche de 48 pouces.

National Capital Commission

Procurement of a Telescopic Variable Reach Forklift

7.0 Garantie

Le fournisseur garanti au propriétaire que le chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable fourni est en conformité avec les exigences, de bonnes fabrications et de bons matériels, et accepte de remplacer promptement une ou des pièces qui, en raison de fabrication ou de matériel déficient échouerait dans des circonstances normales d'utilisation, exempte de négligence ou d'accident, pour une période minimale de 2 000 heures ou 24 mois (selon la première éventualité) à partir de la date d'acceptation. Tel remplacement inclura toutes les pièces, la main-d'œuvre et le transport au lieu de travail du propriétaire et sera libre de toute charge pour le propriétaire ou son représentant. Les réparations sur site doivent être réalisées dans les 24 heures de l'appel demandant un service. Au cours de la période de garantie, le soumissionnaire choisi doit fournir un chariot de remplacement comprenant les mêmes spécifications, si le chariot d'usage est hors service pour une période de plus de 72 heures.

National Capital Commission
Procurement of a Telescopic Variable Reach Forklift

APPENDICE A

Exigences Obligatoires

Les soumissionnaires doivent fournir un document détaillé de description et d'information et démontrant clairement que leur produit rencontre les exigences obligatoires indiquées ci-dessous.

ITEMS OBLIGATOIRES:

- I. Les soumissionnaires doivent s'assurer qu'ils sont totalement en conformité avec les exigences obligatoires suivantes.
- II. À l'endroit indiqué, les soumissionnaires doivent fournir une explication démontrant clairement qu'ils sont totalement en conformité avec les exigences obligatoires. Documentation requise.
- III. Les soumissionnaires **doivent** indiquer l'endroit où se trouve l'information portant sur les exigences obligatoires. Prière de s'assurer que le numéro de page soit indiqué dans la colonne intitulée « numéro de page » pour toute information incluse.
- IV. **Ne pas démontrer clairement une conformité totale ou de fournir la documentation demandée, engendrera la disqualification de la proposition.**

ITEMS OBLIGATOIRES	Obligation atteinte? Oui ou non	Numéro de page
1. Chariot élévateur télescopique tout-terrain à portée variable		Page:
2. Multi usage (soulever, pousser, creuser) et utilisation en de multiple conditions (intérieur/extérieur, terrain accidenté, été/hiver; pneu de neige et de boue)		Page:
3. Poids d'opération – Pas plus que 15,500 livres		Page:
4. Capacité de soulèvement de charge – Pas moins que 6,500 livres		Page:
5. Hauteur de soulèvement – Pas moins que 16 pieds		Page:
6. Capacité de soulèvement en hauteur – Pas moins que 2,000 livres à 9 pieds		Page:

National Capital Commission

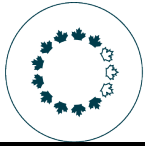
Procurement of a Telescopic Variable Reach Forklift

7. Longueur jusqu'à la face de la fourche – Pas plus que 13 pieds		Page:
8. Mât <ul style="list-style-type: none">• Protection intégrée d'éclatement de boyau• Coupleurs de détachement rapides• Type de télescopage à deux ou trois stades, comprenant un éclairage fixé au mât afin de pouvoir charger à hauteur dans des situations d'éclairage réduite.		Page:
9. Essieu – Quatre roues motrices		Page:
10. Capacité de la direction – Deux roues, quatre roues et direction maugrée		Page:
11. Transmission – Hydrostatique à deux vitesses		Page:
12. Moteur <ul style="list-style-type: none">• Diésel• Minimum de 65 CV @2200 RPM• Capuchon verrouillable d'essence• Certifié US EPA Tierce 4 finale sans utilisation de « DPE », « DEF » ou « DOC »• Séparateur de carburant/eau avec drain incorporé au système de carburant• Protection antigel à -35 degrés Celsius• Équipé d'un bloc-moteur.		Page:
13. Cabine de l'opérateur <ul style="list-style-type: none">• Ceinture de sécurité standard• Sièges rembourrés• Variété d'options de positions assises afin d'accommoder les opérations et le type d'application• Protection anti-renversement du compartiment de l'opérateur• Plafond vitré avec barres de protection au niveau du compartiment de l'opérateur• Joystick simple pour le contrôle du mât• Fonction du joystick équipé d'un interrupteur de désengagement manuel situé à l'intérieur de la cabine et à portée de l'opérateur, lorsqu'assis• Unité équipée avec une gauge du nombre d'heures		Page:

National Capital Commission

Procurement of a Telescopic Variable Reach Forklift

<p>en opération, une alarme audible et/ou des indicateurs individuels d'éclairage et/ou gauge de température élevée du moteur, température élevée de la transmission, charge de la batterie, pression basse de l'huile à moteur, pression basse de l'huile à transmission, filtre à air bloqué</p> <ul style="list-style-type: none">• Cabine de l'opérateur équipé d'ajustements à hauteur de visibilité pour la vitesse et le positionnement• Alarme de recul audible et éclairage externe de sécurité• Éclairage frontal et externe de travail et un seul éclairage arrière de travail		
14. Coupleur de détachement rapide hydraulique – Capacité à attacher rapidement une nacelle à usage multiple, pelle (P/N SB308JCBQ, S/N 151067-01-01, 950 LB) et des lames de fourche de 48 pouces		Page:
15. Attachements <ul style="list-style-type: none">• Une (1) nacelle à usage multiple• Un (1) ensemble de lames de fourche de 48 pouces		Page:



CONTRATS DE FOURNITURES
Instructions à l'intention des soumissionnaires

1. Adresse

La soumission doit être envoyée **Par courriel** : Bids-Soumissions@ncc-ccn.ca

La CCN demande que les soumissionnaires présente leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- **Courriel #1 : Soumission technique** (Voir l'appendice A des Termes de références)
- **Courriel #2 : Soumission financière** (Voir Section III-Prix. Les données portant sur les coûts et les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière)

2. Livraison des soumissions

La CCN doit recevoir les soumissions au plus tard à la date et à l'heure limites indiquées sur la page titre (page 1). Le soumissionnaire doit envoyer par courriel sa soumission à temps: les soumissions reçues après la date et l'heure indiquées seront refusées.

3. Soumissions inacceptables

Soumissions non présentées sur le formulaire de soumission et de contrat ci-joint.

Soumissions par télécopieur à moins d'indication contraire.

Soumissions reçues après la date et l'heure limites de réception des soumissions.

Les soumissions incomplètes risquent d'être rejetées.

Les soumissions non signées seront exclues.

4. Révision des soumissions

Le soumissionnaire peut réviser sa soumission par courriel avant l'heure et date de fermeture des soumissions.

Les modifications doivent être clairement identifiées

5. Façon de remplir le formulaire de soumission et de contrat

Indiquer le prix et ajouter la TPS et la TVP s'il y a lieu avant d'inscrire le montant total.

La TVP est calculée en fonction de la loi de la province où a lieu la livraison.

Dactylographier ou inscrire lisiblement en lettres moulées le nom de l'entrepreneur, son adresse et son numéro de téléphone.

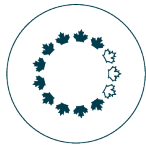
Signer le formulaire de soumission ou de contrat dans l'espace prévu à cette fin et conformément aux instructions ci-après.

La soumission doit être signée par un représentant dûment autorisé de l'entreprise. Celui-ci doit apposer sa signature normale et indiquer en regard de celle-ci à quel titre il agit. La soumission doit également porter le sceau de l'entreprise, si elle en possède un.

Il ne faut rien inscrire dans la section réservée à la signature des représentants de la Commission.

6. Lois applicables – soumission

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.



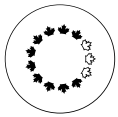
CONTRATS DE FOURNITURES
Conditions générales

1. La présente commande et les présentes conditions générales sont indivisibles et constituent l'intégralité du contrat passé entre la Commission et l'entrepreneur et aucune variation par rapport à ce contrat, peu importe la façon dont elle est formulée et peu importe si l'entrepreneur l'accepte, n'aura d'effet à moins que la Commission n'y donne son consentement par écrit. Aucune pratique locale, générale ou commerciale n'est censée faire varier les conditions du contrat. Lorsque le contexte l'exige, le terme « fournitures » englobe les services.
2. La Commission recevra les fournitures sous réserve de leur inspection finale et de leur acceptation par le consignataire désigné dans la présente commande ou, si le consignataire n'est pas désigné, par toute personne autorisée par la Commission. Les fournitures défectueuses ou non conformes au devis pourront être retournées à l'entrepreneur aux frais de ce dernier.
3. En plus de devoir respecter le devis ou toute garantie légale explicite ou implicite, et même si les fournitures ont été acceptées par la Commission, l'entrepreneur devra, pendant toute la durée de la garantie qu'il aura donnée, remplacer à ses frais les fournitures qui seraient ou deviendraient défectueuses en raison d'un vice de fabrication, de l'utilisation de matériaux présentant un défaut ou d'une mauvaise qualité d'exécution. Au moment de la livraison, l'entrepreneur doit indiquer la durée de sa garantie courante ainsi que les conditions auxquelles elle est assujettie.
4. L'entrepreneur garantit qu'il a le droit d'utiliser et de vendre tout dispositif ou toute pièce brevetés faisant partie des fournitures achetées et il convient de garantir la Commission contre toute demande de paiement de redevances ou de droits de licence et contre toute autre réclamation pouvant résulter de l'utilisation ou de la vente de ces pièces ou dispositifs, que ceux-ci fassent ou non partie du devis prescrit par la Commission ou qu'ils aient ou non été utilisés par l'entrepreneur dans les fournitures achetées, à défaut de devis.
5. Le fournisseur doit assumer les risques liés aux fournitures, c'est-à-dire qu'il doit assumer l'éventuelle perte partielle ou totale de ces fournitures, ou les dommages qu'elles peuvent subir tant qu'elles n'ont pas été livrées à la Commission. Cette dernière se réserve le droit de modifier le lieu de livraison n'importe quand avant l'expédition des fournitures. Dans une telle éventualité, l'entrepreneur aura droit à une indemnité en cas d'augmentation réelle de ses coûts et, inversement, si le changement du lieu de livraison entraîne une diminution de ses coûts, il devra réduire ses prix en conséquence.
6. Sauf indication contraire, les fournitures doivent être neuves et n'avoir jamais été utilisées, et l'entrepreneur doit respecter rigoureusement les quantités, le devis et les conditions se rattachant à la présente commande. Les délais fixés constituent une condition essentielle du contrat.
7. Cette vente est une vente « rendu », c'est-à-dire que, sauf indication contraire, elle doit comprendre la totalité des frais d'emballage, de chargement, de déchargement et de transport. Si l'entrepreneur paie à l'avance des frais de transport censés être à la charge de la Commission selon les modalités du présent contrat, ces frais doivent être indiqués séparément sur la facture.
8. Si les fournitures sont expédiées en wagons complets, il faut faire parvenir immédiatement à la Commission des avis d'expédition paraphés portant le numéro des wagons ainsi que l'itinéraire du chargement. Les consignes pour le service des wagons seront déduites pour chacun des wagons qui parviendront à la Commission sans que celle-ci n'ait reçu d'avis d'expédition.
9. a) La Commission se réserve le droit d'annuler toute partie de la commande non livrée à la date requise et d'acheter les fournitures concernées ailleurs.

CONTRATS DE FOURNITURES

Conditions générales

- b) Si elle les trouve acceptables, la Commission paiera conformément aux dispositions du contrat les fournitures qui auront été livrées ou les services qui auront été rendus par l'entrepreneur avant que l'avis n'ait été donné. Pour ce qui est des fournitures qui n'auront pas été livrées ou des services qui n'auront pas été rendus avant cet avis, la Commission défraiera l'entrepreneur conformément aux conditions du contrat et elle lui versera en outre une indemnité juste et raisonnable à l'égard de ces fournitures et services.
 - c) Le président peut, en donnant un avis à cet effet à l'entrepreneur, annuler ou suspendre en totalité ou en partie les travaux non terminés.
10. Sauf indication contraire dans la présente commande, le paiement sera effectué en devises canadiennes dans les 30 jours suivant la présentation de factures ou de demandes de paiement partiel ou dans les 30 jours suivant la livraison des fournitures, selon le délai le plus long. Les remises seront calculées à compter de la date où la Commission aura reçu les fournitures et des factures ou demandes de paiement partiel acceptables.
 11. Le montant en dollars indiqué dans la présente commande constitue un montant final et, sauf indication contraire, il comprend la totalité des taxes (TPS et TVP) et droits applicables.
 12. Aucun député à la Chambre des communes du Canada ne peut être partie au présent contrat ni en tirer un avantage quelconque.
 13. Le présent accord établit comme bénéficiaires et lie les successeurs et ayants droit de la Commission et de l'entrepreneur respectivement, à la condition que l'entrepreneur s'abstienne de céder l'accord ou toute partie de son exécution sans le consentement écrit préalable de la Commission. Toute cession faite sans un tel consentement sera sans effet.
 14. Les devis, dessins, échantillons, modèles et matrices fournis à l'entrepreneur par la Commission en vue de l'exécution de la commande sont réputés appartenir à la Commission et doivent lui être retournés aux frais de l'entrepreneur sur demande.
 15. Les produits contrôlés sont assujettis au règlement relatif au SIMDUT.



New supplier / Nouveau fournisseur Update / Mise à jour

Supplier No. / N° du fournisseur

SUPPLIER-DIRECT DEPOSIT PAYMENT AND TAX INFORMATION FORM
FOURNISSEUR-FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT ET RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE L'IMPÔT

For NCC use only / À l'usage de la CCN seulement

PART 'A' - IDENTIFICATION / PARTIE 'A' - IDENTIFICATION

Legal name of entity or individual / Nom légal de l'entité ou du particulier		Operating name of entity or individual (if different from Legal Name) / Nom commercial de l'entité ou du particulier (s'il diffère du nom légal)	
Former Public Servant in receipt of a PSSA Pension / Ancien fonctionnaire qui reçoit une pension en vertu de la LPPF		<input type="checkbox"/> Yes / Oui	<input type="checkbox"/> No / Non
An entity, incorporated or sole proprietorship, which was created by a Former Public Servant in receipt of a PSSA pension or a partnership made of former public servants in receipt of PSSA pension or where the affected individual has a controlling or major interest in the entity. / Une entité, constituée en société ou à propriétaire unique, créée par un ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPPF, ou un partenariat formé d'anciens fonctionnaires touchant une pension en vertu de la LPPF, où les entités dans lesquelles ils détiennent le contrôle ou un intérêt majoritaire.		<input type="checkbox"/> Yes / Oui	<input type="checkbox"/> No / Non
Address / Adresse		Telephone No. / N° de téléphone :	Fax No. / N° de télécopieur :
Postal code / Code postal		()	()

PART 'B' - STATUS OF SUPPLIER / PARTIE 'B' - STATUT DU FOURNISSEUR

IMPORTANT: CHOOSE ONLY ONE OF THE FOLLOWING / CHOISIR SEULEMENT UNE DES OPTIONS SUIVANTES :

(1) Sole proprietor / Propriétaire unique <input type="checkbox"/>	If sole proprietor, provide: / Si propriétaire unique, indiquez :	Last Name / Nom de famille	First name / Prénom	Initial / Initiale
(2) Partnership / Société de personnes <input type="checkbox"/>	(3) Corporation / Société <input type="checkbox"/>			
Business No. (BN) / N° de l'entreprise (NE) -	OR / OU	SIN / NAS -		
GST/HST / TPS et TVH	QST / TVQ (Québec)			
Number / Numéro : _____	Number / Numéro : _____			
Not registered / non inscrit <input type="checkbox"/>	Not registered / non inscrit <input type="checkbox"/>			
Type of contract / Genre de contrat	Contract for services only / Contrat de services seulement <input type="checkbox"/>			
	Contract for mixed goods & services / Contrat de biens et services <input type="checkbox"/>		Contract for goods only / Contrat de biens seulement <input type="checkbox"/>	
Type of goods and/or services offered / Genre de biens et / ou services rendus :				

PART 'C' - FINANCIAL INSTITUTION / PARTIE 'C' - RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE

Please send a void cheque or bank letter with this form / Veuillez s.v.p. envoyer un spécimen de chèque ou lettre de banque avec ce formulaire

Branch Number / N° de la succursale : _____	Institution No. / N° de l'institution : _____	Account No. / N° de compte : _____
Institution name / Nom de l'institution : _____		Address / Adresse : _____

PART 'D' - DIRECT DEPOSIT PAYMENT NOTIFICATION / PARTIE 'D' - AVIS DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT

E-mail address / Adresse courriel : _____

PART 'E' - EMAIL ADDRESS TO SEND CONTRACTS / PARTIE 'E' - ADRESSE COURRIEL POUR ENVOYER LES CONTRATS

E-mail address / Adresse courriel : _____

PART 'F' - CERTIFICATION / PARTIE 'F' - CERTIFICATION

I certify that I have examined the information provided above and it is correct and complete, and fully discloses the identification of this supplier.	Je déclare avoir examiné les renseignements susmentionnés et j'atteste qu'ils sont exacts et constituent une description complète, claire et véridique de l'identité de ce fournisseur.		
Where the supplier identified on this form completes Part C, he hereby requests and authorizes the National Capital Commission to directly deposit into the bank account identified in Part C, all amounts payable to the supplier.	Lorsque le fournisseur indiqué sur ce formulaire remplit la partie C, par la présente, il demande et autorise la Commission de la capitale nationale à déposer directement dans le compte bancaire indiqué à la partie C, tous les montants qui lui sont dus.		
_____ Name of authorized person / Nom de la personne autorisée	_____ Title / Titre	_____ Signature	_____ Date
Telephone number of contact person / Numéro de téléphone de la personne ressource : ()			

IMPORTANT

Please fill in and return to the National Capital Commission with a bank letter or one of your business cheques, unsigned, and marked « VOID » (for verification purposes).	Veillez remplir ce formulaire et le retourner à la Commission de la capitale nationale avec une lettre de banque ou un spécimen de chèque de votre entreprise, non signé, et portant la mention « ANNULÉ » (à des fins de vérification).
Mail or email to: contracts@ncc-ccn.ca Procurement Services National Capital Commission 202-40 Elgin Street Ottawa, ON K1P 1C7 Fax: (613) 239-5007	Poster ou transmettre par courriel à : contracts@ncc-ccn.ca Services de l'approvisionnement Commission de la capitale nationale 40, rue Elgin, pièce 202 Ottawa (Ontario) K1P 1C7 Télécopieur : (613) 239-5007

SUPPLIER – DIRECT DEPOSIT PAYMENT AND TAX INFORMATION FORM

FOURNISSEUR – FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT ET RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE L'IMPÔT

Supplier Tax Information

Pursuant to paragraph 221(1) (d) of the *Income Tax Act*, NCC must declare form T-1204, contractual payments of government for services, all payments made to suppliers during the calendar year in accordance to related service contracts (including contracts for mixed goods and services).

The paragraph 237(1) of the *Income Tax Act* and the article 235 of the Income Tax Regulations require the supplier to provide all necessary information below to the organization who prepares the fiscal information forms.

Questions: Sylvie Monette, Accounts Payable Supervisor
(613) 239-5678 ext. 5156 or sylvie.monette@ncc-ccn.ca

Direct deposit payment information

All amounts payable by NCC to the supplier will be deposited directly into the account you identified in part C. A NCC payment advice notice will also be sent to you by e-mail detailing the particularities of the payment to the address identified in part D.

You must notify the NCC of any changes to your financial institution, branch or account number. You will then have to complete a new form.

The account you identified has to hold Canadian funds at a financial institution in Canada.

The advantages of direct deposit payment

Direct deposit payment is a convenient, dependable, safe and timesaving way to receive your invoice payment. Direct deposit payment is completely confidential.

There are fewer risks of direct deposit payment being lost, stolen, or damaged as may happen with cheques.

Funds made by direct deposit payment will be available in your bank account on the same day that we would have mailed your cheque.

Renseignements sur les fournisseurs aux fins de l'impôt

En vertu de l'alinéa 221(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la CCN est tenu de déclarer, à l'aide du formulaire T-1204, Paiements contractuels de services du gouvernement, tous paiements versés aux fournisseurs pendant une année civile en vertu de marchés de services pertinents (y compris les marchés composés à la fois de biens et de services).

Le paragraphe 237 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et l'article 235 du Règlement de l'impôt sur le revenu obligent les fournisseurs à fournir toutes les informations demandées ci-dessous à l'organisme qui prépare les formulaires de renseignements fiscaux.

Questions : Sylvie Monette, Superviseure aux comptes payable
(613) 239-5678 poste 5156 ou sylvie.monette@ncc-ccn.ca

Renseignements sur le paiement par dépôt direct

Tous les montants versés par la CCN au fournisseur seront déposés directement dans le compte identifié à la partie C. Un avis de paiement de la CCN détaillant les particularités du paiement par dépôt direct vous sera envoyé par courriel à l'adresse courriel identifiée à la partie D.

Vous devez aviser la CCN de tout changement d'institution financière, de succursale ou de numéro de compte. Vous devrez donc remplir un nouveau formulaire.

Le compte que vous désignez doit être un compte en monnaie canadienne, détenu dans une institution financière au Canada.

Avantages du paiement par dépôt direct

Le paiement par dépôt direct est une méthode pratique, fiable et sécuritaire, qui permet de gagner du temps dans la réception de vos paiements de factures. Le paiement par dépôt direct est entièrement confidentiel.

Avec les paiements par dépôt direct, il y a moins de risques de perte, de vol ou de dommage, comme cela peut se produire dans le cas des chèques.

Les paiements effectués par paiement par dépôt direct sont versés dans votre compte le jour même où nous aurions posté votre chèque.